

Sous-section 2.—Les Esquimaux du Canada

L'Annuaire de 1946, page 1171, donne des renseignements sur les Esquimaux du Canada.

Section 3.—Secrétariat d'État*

Le ministère du Secrétaire d'État fut institué dans sa forme actuelle en 1873 par la fusion en un seul organisme des secrétaires d'État du Dominion et des provinces. Le Secrétaire d'État est le porte-parole officiel du Gouvernement et l'agent de communication entre les gouvernements du Canada et des provinces; toute la correspondance entre ceux-ci est échangée entre lui et les lieutenants-gouverneurs. Il a également la garde du grand sceau du Canada et du sceau privé; enfin, c'est l'intermédiaire par lequel les citoyens peuvent se faire entendre du Gouvernement.

Le Secrétaire d'État remplit aussi les fonctions d'officier général d'état civil et contre-signe toutes les proclamations, nominations, chartes, ordonnances, lettres patentes et autres documents revêtus du grand sceau et du sceau privé. Il doit voir en outre à l'application des lois de la citoyenneté canadienne, des chambres de commerce, des compagnies, de tempérance, des droits d'auteur, des brevets d'invention, des syndicats ouvriers, de la libération conditionnelle des détenus, sur la concurrence commerciale déloyale (1932), sur le commerce avec l'ennemi (pouvoirs transitoires), ainsi qu'au rassemblement et au dépôt des documents parlementaires. Le Secrétaire d'État s'occupe aussi de l'organisation et de l'administration du Bureau du Sequestre des biens de l'ennemi (voir l'Annuaire de 1945, page 497). La statistique concernant les brevets d'invention et les droits d'auteur paraît aux pp. 884-886 du présent volume.

* Révisé sous la direction du sous-secrétaire d'État, Secrétariat d'État.

Sous-section 1.—Constitution des compagnies au Canada

Chartes de constitution.—Le tableau 5 donne la statistique des compagnies constituées en vertu de la loi des compagnies.

5.—Nombre et capitalisation des compagnies constituées en vertu de la loi des compagnies et ses modifications, années terminées le 31 mars 1942-1947

NOTA.—Les statistiques des années 1900-1925 ont paru à la p. 1100 de l'Annuaire de 1938 et celles de 1926-1941, à la p. 950 de celui de 1942. La capitalisation comprend les montants reçus contre les actions sans valeur nominale ou au pair.

Année	Nouvelles compagnies		Anciennes compagnies avec—				Augmentation brute de capital	Augmentation nette de capital
			Capitalisation augmentée		Capitalisation diminuée			
	Nom- bre	Capitali- sation	Nom- bre	Montant	Nom- bre	Montant		
		§	§		§	§	§	
1942.....	211	50,606,141	40	15,760,300	39	54,964,907	66,366,441	11,401,534
1943.....	205	51,630,000	35	56,198,739	29	7,728,436	107,828,739	100,100,303
1944.....	217	53,462,060	59	31,351,380	52	18,204,490	84,813,380	66,608,890
1945.....	412	56,719,900	51	108,411,400	20	10,689,250	165,131,300	154,451,050
1946.....	649	187,588,775	88	129,163,798	32	15,407,127	316,752,573	301,345,446
1947.....	910	206,547,650	121	147,084,194	60	157,355,948	353,631,844	196,265,896